

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dragage des sédiments du port de La Teste de Buch et de son chenal d'accès

Communes concernées : La Teste de Buch et Gujan-Mestras

Une enquête publique est prescrite **du lundi 20 juillet 2020 au jeudi 20 août 2020 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le dragage du port de la Teste de Buch et de son chenal d'accès et du bassin de l'ancienne entreprise des chantiers des Prés Salés, dit bassin Couach. Les sédiments dragués seront transportés vers le site de traitement de la Mole sur la commune de Gujan-Mestras.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE DES PORTS DU BASSIN D'ARCACHON - 47, avenue de Certes - 33980 AUDENGE. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Cyril CLEMENT tél : 06.24.57.52.10.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable dans les Mairies de La Teste de Buch et de Gujan-Mestras aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être déposées :

- directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de La Teste de Buch et Gujan-Mestras
- **par voie dématérialisée, sur le registre électronique à l'adresse :**
<https://www.registre-numerique.fr/dragages-latestedebuch>
- **le cas échéant, les observations pourront également être transmises par voie électronique** à l'adresse suivante : dragages-latestedebuch@mail.registre-numerique.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Gironde.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde **www.gironde.gouv.fr** rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2020 ».

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé **au commissaire enquêteur à la Mairie de La Teste de Buch 1, esplanade Edmont DORE 33260 LA TESTE DE BUCH**, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Jean-Daniel Alamargot, colonel Honoraire de Gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

- **mardi 21 juillet 2020 de 10h00 à 13h00 mairie de La Teste de Buch**
- **jeudi 30 juillet 2020 de 14h00 à 17h00 mairie de Gujan-Mestras**
- **samedi 08 août 2020 de 09h00 à 12h00 mairie de Gujan-Mestras**
- **jeudi 20 août 2020 de 14h00 à 17h00 mairie de La Teste de Buch**

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les mairies de La Teste de Buch et de Gujan-Mestras, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales.

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.